

*Vœux*). Sur la fin de sa vie, il était le grand chef de la prière, remplissant dans l'église les fonctions d'aide du missionnaire.

François, autre fils de Samuel Gill, épousa M.-Anne Couturier dit Labonté, dont la mère M.-Anne Duperron était fille de Pierre Baby dit Duperron et de Marie-Anne Crevier, fille de Jean Crevier premier seigneur. Du chef de sa femme, François se trouva co-seigneur dans la seigneurie de St-François pour une part. Il a une nombreuse descendance canadienne-française.

Dans le journal des opérations de l'année 1747, je lis, à la date du 5 octobre : " Les missionnaires de Saint-François et de Bécancour sont descendus à Québec ; le premier nous a informés du retour de trois partis d'Abénakis revenus des côtes de la Nouvelle-Angleterre vers Casco et Piscatoué, avec cinq chevelures ; il y a encore plusieurs partis de ces deux villages en campagne, que l'on attend. Le 9 novembre arrive un parti de Sauvages Abénakis de Saint-François qui a fait un coup aux environs du fort George ; ils ont amené un prisonnier, jeune homme d'environ quinze ans. Ils ont tué son père et en ont apporté la chevelure."

On peut voir dans les Documents publiés à Québec (III. 490-5, 503-5.) ce que firent les guerriers abénakis durant l'année 1750. Ces récits de campagnes et de combats nous entraîneraient trop loin de Saint-François, où nous aimons à retenir le lecteur.

Le rôle de milice de 1750 compte à Nicolet cinquante-cinq hommes ; à la Baie cinquante-quatre ; à Maska soixante-et-quatorze ; à Saint-François quatre-vingt-seize.

Le Père Aubéry, ordonné prêtre à Québec le 21 septembre 1699 desservait Saint-François-du-Lac depuis 1709, à la mission des Sauvages. C'est là qu'il célébra, en 1749, son demi siècle de prêtrise. Nous avons de lui un précieux vocabulaire de la langue des Abénakis, Malheureusement ses autres travaux de plume ont brûlés dans l'incendie de l'église des Sauvages en 1759.

En 1751, le sieur Joseph Deguir dit Desrosiers, capitaine de milice de la seigneurie d'Yamaska concède deux lieues de front ou environ sur deux lieues de profondeur à prendre au bout de la profondeur de la seigneurie de Saint-François, bornée au nord-est à la rivière Saint-François, au sud-ouest à la ligne de la seigneurie de la dame Petit, sur le devant au trécaré de la seigneurie de Saint-François et dans la profondeur aux terres non-concédées, ensemble la rivière David qui s'y trouve comprise. (*Titres Seigneuriaux* 228.)

Aux Trois-Rivières, le 13 mars 1752, devant René-Ovide Hertel de Rouville conseiller du roi, lieutenant au siège des Trois-Rivières, ont comparu Jean-Baptiste Jutras résidant à St-François, demandeur, par son procureur Etienne Thomas de Vergy—et Pierre Dupuy, au